

LEAD



MÉ MORANDUM POST-COVID

*Propositions de
Mesures de Soutien
aux PME*



Les **PME** actives dans l'économie marchande non financière sont un rouage essentiel pour la création de richesses de notre pays. Elle représentent **70% des entreprises belges**, 61% de la valeur ajoutée et 68% de l'emploi total.

Elles ont pourtant été fortement exposées lors de la **crise sanitaire** avec pour les unes un fort ralentissement de leurs activités et pour les autres un arrêt complet sur décision des pouvoirs publics. Cette situation pèsera sans nul doute sur le **PIB** du pays et entraînera des faillites qui, à leur tour, se traduiront en pertes d'emplois.

Les mesures mises en place par les gouvernements **fédéral et régionaux** afin d'amortir le choc de la crise sanitaire ont été nécessaires mais toutefois largement insuffisantes pour de nombreux secteurs tels que le commerce, l'industrie, l'horeca, l'habillement, la culture, ou l'évènementiel. Même les PME les plus saines sur les plans financier et opérationnel connaîtront une difficile période de relance.

Notre société sort progressivement d'une période **exceptionnelle** dans son histoire. La crise sanitaire fait place à une crise économique qui elle-même ouvre la voie à une crise sociale. Près de **180 000** emplois sont menacés dans le secteur privé.

Il y a certainement un **après-Covid** pour notre société. D'aucuns en appellent à revenir au plus vite à ce qu'était notre monde il y a encore quelques mois. Mais est-ce réaliste ? Est-ce souhaitable ? D'autres voient, au contraire, dans cette crise un **accélérateur** des tendances de changements déjà engagés depuis plusieurs années, notamment en matière de **transition économique, de digitalisation et de transition énergétique**.

Il y a par conséquent une nécessité et une opportunité à explorer de nouvelles pistes de soutien à l'attention de nos entrepreneurs.

Dans ce contexte, **LEAD, l'Association des Entrepreneurs issus de la Diversité, formule ses propositions** et prend part à ces défis en tant que relais entre les acteurs de l'écosystème entrepreneurial et les pouvoirs publics.

**AVANT
PROPOS**

Proposition #1

Favoriser le Mentoring Inter-Entreprise

"Qui mieux qu'une entreprise pour comprendre et accompagner une entreprise en difficulté ?"

Les Grandes Entreprises disposent d'un capital humain et des expertises transversales qui peuvent bénéficier aux PME.

LEAD propose la mise en place d'une **plateforme de Mentoring Inter-Entreprise** entre Grandes Entreprises (Mentors) et PME (Mentees).

Cette plateforme s'organise sous la forme d'un **Market Place** de compétences d'entreprises. Ces ressources peuvent être consacrées sous forme de jours ou de crédits d'heure pour des formations, du support et de l'accompagnement de projets notamment en :

1. Digitalisation
2. Transition énergétique
3. Application des objectifs de développement durable
4. Economie circulaire
5. Recrutement et Formation des Ressources Humaines
6. Marketing
7. Renforcement des canaux d'achat et de commercialisation
8. Support sur les plans juridique et comptable

Des conditions d'éligibilité à cette plateforme sont définies aussi bien pour les PME que pour les Grandes Entreprises. Ceci permet d'assurer des rapports de collaboration et d'éviter d'éventuelles situations de conflits d'intérêt. Ainsi, deux entreprises engagées dans ce mentorat ne pourraient être actives dans la même branche d'activité. *L'Entreprise Mentee ne peut devenir sous-traitante de l'Entreprise Mentor.*

La mise à disposition de ressources sur la plateforme dépasse largement le cadre d'une responsabilité d'entreprise tel qu'il existe à l'égard du secteur associatif. En soutenant une entreprise, l'Entreprise Mentor soutient la résilience de l'écosystème entrepreneurial et le développement économique.

Sur le plan financier, le support fourni présente l'avantage d'économies budgétaires s'agissant de *l'Entreprise Mentee*. Pour les *Entreprises Mentors*, des incitants fiscaux sont mis en place afin de les motiver à proposer leur soutien.

Proposition #2

Revoir le Small Business Act

Les cinq axes du **Small Business Act** sont à implémenter au cours de la période 2016-2025. Le Plan d'action comprend 77 mesures concrètes d'accompagnement des Indépendants et des PME.

Le Small Business Act expose les mesures relatives à l'appui au cycle de vie des PME (Axe 1) et l'accès au financement (Axe 2). Toutefois, les effets de la crise sanitaire et du confinement sur une aussi longue période ont testé la pertinence des mesures en situation exceptionnelle.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, les PME ont été confrontées à deux difficultés majeures :

- faiblesse ou inexistence de plans de continuité.
- faiblesse en matière de trésorerie

Le Small Business Act décrit des situations de mise en défaut financière ou opérationnelle qui touche individuellement les entreprises. Il est destiné à gérer des situations qui ne relèvent pas de l'ordre d'une crise systémique et qui ne mettent pas en danger l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial.

La réalité montre la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles et une plus grande visibilité en matière de trésorerie en période de stabilité. Ceci permet une plus grande résilience afin d'amortir des chocs systémiques comme celui que notre monde a vécu.



Proposition #2

Revoir le Small Business Act

LEAD Belgium propose de créer un groupe de travail afin de **réévaluer les 77 mesures du Small Business Act** au regard des enseignements tirés de la gestion de la crise du Covid-19. Notamment :

1 **Revoir/adapter** les informations des Axes 1 et 2 ainsi que les procédures et les mécanismes d'aides financières et non-financières mises à disposition des entrepreneurs dans de **nouvelles matrices décisionnelles** qui expliquent clairement ce qui est automatique et ce qui est à réclamer auprès d'une administration en particulier ;

2 Revoir le Volet Information et Sensibilisation afin d'y inscrire la création d'une **Plateforme de Formation Continue** afin de renforcer les connaissances et les bonnes pratiques des entrepreneurs. Cette formation continue, opérée par Hub Brussels, réactualise chaque année les connaissances dans différents aspects de la gestion, mitige les risques et augmente la résilience en cas d'évènement disruptif majeur. Les Entrepreneurs qui participent à cette formation continue peuvent se voir octroyés un **Effective Management Label** ;

3 Encourager les PME à **créer leur Plan de Continuité** et à le tester à intervalles réguliers. Les plans de continuité ne doivent pas être un processus propre aux grandes entreprises et aux entreprises cotées en Bourse.

Une meilleure préparation responsabilise l'entrepreneur, lui permet d'anticiper, contribue à sa pérennité et rassure les (ré)investisseurs potentiels



**La Belgique est dans l'Europe.
L'Europe est dans le Monde.**

"La question de la relocalisation économique est un débat de société essentiel qui dépasse le cadre du monde de l'entreprise."

Il interroge notre capacité à faire évoluer notre paradigme industriel, notre capacité à créer de nouvelles dynamiques et de nouvelles articulations entre local et global, entre pays industrialisés et pays émergents ainsi que notre niveau d'interdépendance dans un contexte de mondialisation.

LEAD Belgium propose les Assises de la Relocalisation Economique.

Offrir un cadre d'échanges pour le monde politique, les entreprises et experts du monde de l'entreprise, les syndicats, les organismes de développement durable et les représentants de la société civile sur ce sujet permettrait une meilleure confrontation d'idées, mettrait de la complexité dans le débat et permettrait de dégager :



Les secteurs potentiellement concernés ou non par une relocalisation (la nature essentielle du secteur restant à définir) ;



Le niveau de relocalisation possible, réaliste, réalisable en tant qu'économie locale et européenne;



L'ampleur des coûts liés à des décisions de relocalisation notamment l'impact sur les coûts salariaux ;



Les impacts positifs sur la relance de l'économie, la réindustrialisation, la création d'emplois captifs...



Les impacts négatifs sur l'éventuel protectionnisme, les mesures de rétorsions, le niveau de dépendance hors zone-européenne..



Proposition #3
Organiser les
Assises de la
Relocalisation
Economique

Proposition #4 Refinancer au moyen de l'épargne citoyenne



Nos concitoyens ont fait preuve d'une grande solidarité au cours la période de confinement. Leur engagement envers les plus démunis et les plus exposés a été largement salué. Et en tant que citoyens, nous pouvons en être très fiers.

Aujourd'hui, notre économie traverse une des périodes les plus difficiles que nous ayons connues. Et les citoyens peuvent jouer un rôle important dans les mesures de soutien aux entreprises.

Les ménages belges disposent d'un important taux d'épargne. Avant le déclenchement de la crise sanitaire, l'encours des comptes d'épargne a atteint le niveau des **285 milliards d'Euros**.

A l'instar du *Winwinlening* en vigueur en Flandre et du *Prêt Coup de Pouce wallon*, le gouvernement bruxellois a annoncé le *Prêt Proxi*.

Ce dispositif permet aux citoyens de mobiliser une partie de leur épargne sous la forme de prêts aux entreprises bruxelloises. Les prêteurs bénéficient d'un crédit d'impôt et d'une garantie publique. Les ménages peuvent se voir proposer d'autres alternatives de mobilisation de leur épargne.

LEAD Belgium propose la création de **FCP** (Fonds Commun de Placement) et de **SICAV** centrées sur les **objectifs du Développement Durable**, qui investissent dans les PME engagées dans :

- ✓ La transition économique et énergétique
- ✓ L'économie réelle, locale et durable
- ✓ L'économie circulaire, source de nouveaux emplois captifs (non délocalisables)
- ✓ La digitalisation

Ces **FCP** et **SICAV** soutiennent non seulement la création de nouvelles entreprises mais également l'accélération de la transformation des entreprises existantes. Ces outils financiers sont des investissements au même titre que les plateformes de crowdfunding et peuvent par conséquent représenter un risque. Permettre à ces **SICAV** et **FCP** de bénéficier d'incitants fiscaux est une façon d'encourager ces **investissements citoyens et durables**.

Proposition #5

Renforcer les associations de commerçants dans leur rôle de relais et de coordination

Les associations de commerçants remplissent un rôle essentiel de promotion et de représentation des intérêts de leurs membres respectifs. Elles sont un maillon important pour le **dynamisme commercial** local et un relais pour les pouvoirs publics communaux.

Lors de la crise sanitaire, elles ont été fortement sollicitées afin de trouver, avec des moyens limités, des **solutions** pour les commerces qui ont dû cesser ou réduire leur activités.

Dans ce nouveau contexte, les associations de commerçants doivent plus encore être des **acteurs-clé** pour relancer et repositionner leurs artères commerciales. Elles doivent pouvoir disposer de moyens.

LEAD Belgium propose de créer le Coaching des Associations dans les domaines juridique, de la communication, du développement commercial.

Ces moyens leur permettent de pouvoir mieux représenter leurs membres, mieux négocier, mieux organiser leur résilience et mieux faire face aux **enjeux** tels que la **digitalisation**, la **transition économique et énergétique**, la mobilité des fournisseurs et des clients ainsi que l'implémentation progressive des **Smart Cities**.

Mieux formées aux dynamiques du développement économique, ces associations sont plus associées dans une gouvernance régionale en tant qu'organes consultatifs et de soutien/relais à l'implémentation des mesures de **redynamisation** économique.





Notre société a pu traverser cette crise sanitaire grâce à l'engagement massif de citoyens et des associations qui ont **mis en pratique leurs talents et compétences**.

Ateliers de couture de masques et de blouses destinés au personnel médical, création et distribution de colis alimentaires, reconditionnement de matériel informatique, développement de solutions digitales, création de plateformes d'assistance aux personnes les plus démunies, services de livraison éco-responsable.

Autant d'exemples parmi d'autres d'un dynamisme à transformer en **opportunités de création d'emplois et d'entreprises sociales**. Quelle que soit l'activité sur le terrain, elle a présenté de nombreux aspects positifs :



Un développement de nouvelles réorientations professionnelles basées sur des valeurs et une recherche de sens ;



Un développement de compétences organisationnelles, de gestion, de priorisation, de logistique, de communication et de budgétisation ;



Une nouvelle impulsion pour les asbl à devenir des entreprises sociales leur permettant de moins dépendre de subsides et d'augmenter les revenus tirés des recettes de leur activité.

Bon nombre de ces citoyens ne se destinaient pas à réaliser ces activités. Ils se retrouvent néanmoins en possession aujourd'hui d'une expertise et de compétences techniques et transversales développées sur le terrain dans des conditions d'urgence. Comment notre société pourrait les valoriser ?

LEAD Belgium propose que la validation des compétences soit étendue à ces situations :



les Services Publics Régionaux de l'Emploi (Actiris, VDAB, Forem) et les organismes de formation professionnelle (tels que Bruxelles Formation) peuvent contribuer à augmenter l'employabilité de leurs chercheurs d'emploi engagés en leur proposant cette valorisation.



les Plateformes à l'instar de Covid-Solidarity, CoopCity, LEAD Belgium peuvent accompagner individus et associations afin d'évoluer vers des entreprises sociales.

Proposition #6
Encourager la
transition vers
l'Entrepreneuriat
Social

The background features a collage of business and technology-related images. It includes a city skyline at sunset, a hand holding a tablet with data charts, a hand holding a smartphone with various app icons, a group of people in a meeting, and two business professionals shaking hands in front of a city view. These images are connected by a network of white dashed lines and circles.

CONTACT

LEAD Belgium

Rue de la Loi, 42
1040 Bruxelles
info@leadbelgium.be

